

FORMATION CHASSE ACCOMPAGNÉE

OBJECTIF

La chasse accompagnée vous permet de découvrir la chasse sur une période de 1 an non renouvelable.

La chasse accompagnée est pratiquée avec un « parrain » et une arme pour 2 personnes. Le « parrain » aura pour rôle d'encadrer le « filleul » durant son année de chasse accompagnée. Filleul et parrain devront, au préalable de toute pratique de chasse, avoir suivi une formation dispensée par la fédération départementale des chasseurs.

PUBLIC

- **Filleul** : âge minimum : 14 ans et demi (suivi de la formation), 15 ans et plus délivrance de l'attestation nécessaire à la pratique de la chasse accompagnée. Pas d'âge maximum.
- **Parrain** : être titulaire du permis de chasser depuis plus de 5 ans, ne jamais avoir été privés du droit d'obtenir ou de détenir un permis de chasser par décision de justice.
- Pour les personnes en situation de handicap, merci de prendre contact avec la fédération au préalable.

LIEU DE LA FORMATION

- Maison de la Chasse et de la Nature à Norges-la-Ville (21490)

DURÉE DE LA FORMATION

- 1/2 journée

COÛT DE LA FORMATION

- Gratuit

PROGRAMME

1/2 journée : pratique (site de formation FDC 21)

- Évolution sur un parcours de chasse simulé avec tir à blanc
- Positionnement sur une ligne de battue au grand gibier
- Positionnement aux côtés d'un compagnon (partenaire) de chasse

CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DOCUMENTS REQUIS

Documents à fournir :

- Formulaire d'inscription à la formation chasse accompagnée recto/verso
- Autorisation parentale pour les mineurs.
- Photocopie recto/verso de la carte d'identité du filleul.
- Chèque caution de 30 € (encaissé si absent).

Retourner le dossier à :

Fédération Départementale des chasseurs de Côte d'Or
Maison de la Chasse et de la Nature - RD 105
Lieu-dit Les Essarts - CS 10030
21490 NORGES-LA-VILLE CEDEX

Vous recevrez une convocation un mois avant la date de la formation.

FORMATEURS, ÉQUIPEMENT ET VALIDATION

Qualité des formateurs : Nos formateurs ont suivi une formation organisée par l'OFB.

Équipements nécessaires : Prévoir une tenue de terrain adaptée aux conditions météo.

Validation :

- Filleul : délivrance de l'autorisation de chasse accompagnée
- Parrain : délivrance de l'autorisation d'accompagnateur de chasse accompagnée.